



**SAINGHIN-EN-WEPPES**

**Canton de La Bassée**

**AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

**PROGRAMME D'ETUDE**

**DECEMBRE 1989**



# PRESENTATION

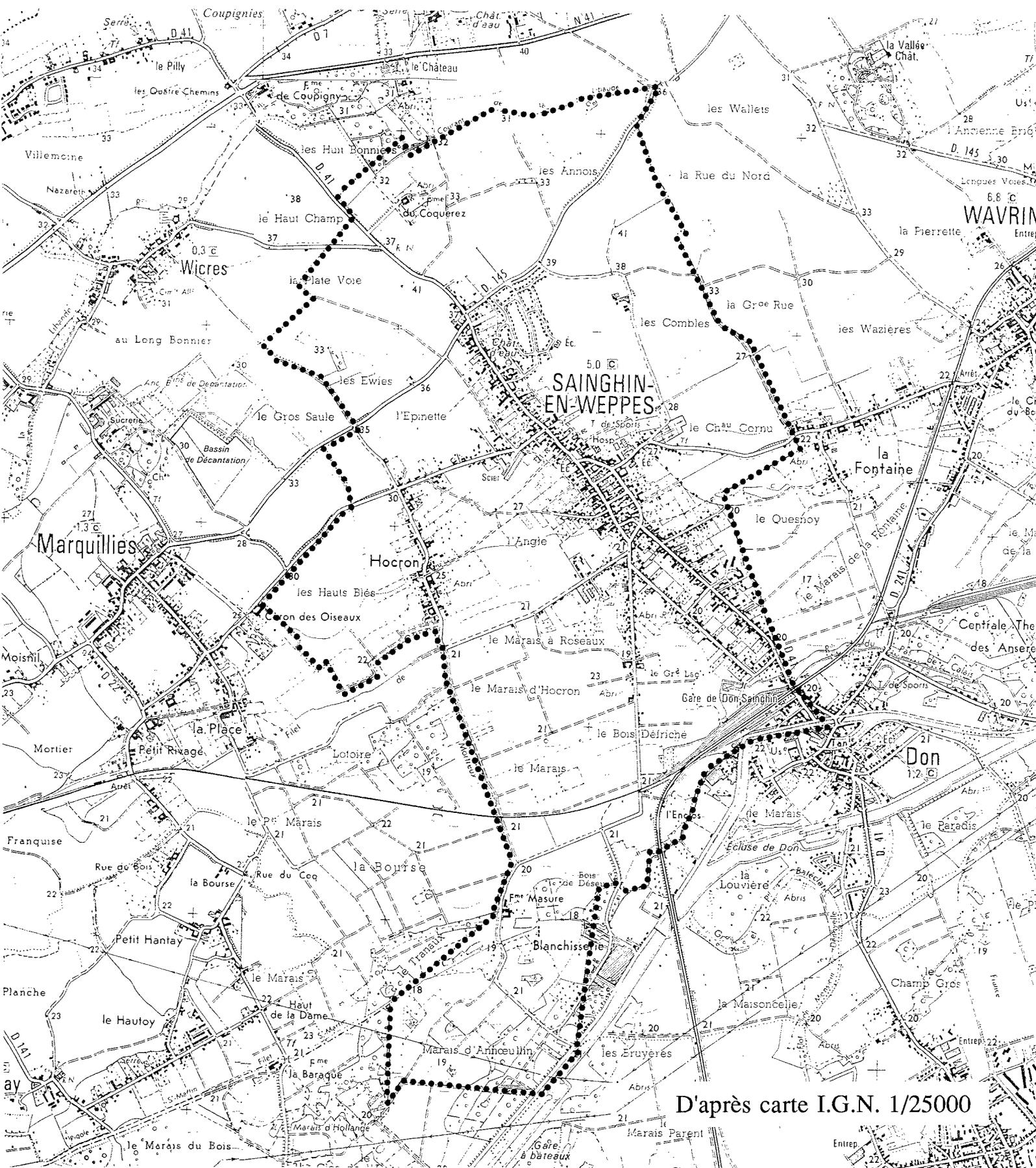
La commune de Sainghin-en Weppes, dans le souci de valoriser son cadre de vie, souhaite engager une étude sur l'ensemble de ses espaces publics. Dans ce but cinq secteurs d'intervention ont été retenus:

- le centre
- les artères centrales
- les entrées d'agglomération
- les lotissements
- les promenades et voyettes

Afin de mener cette politique en concertation avec la population, une exposition des projets sera organisée. Diverses incitations visant à encourager les habitants à valoriser leur patrimoine seront recherchées, en particulier la réalisation et la diffusion d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères.

Par ailleurs, pour sensibiliser les enfants et les faire participer aux transformations de leur environnement, des ateliers portant sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage pourront être animés par "l'Ecole des Passe-murailles" dans les écoles à la demande des enseignants.

# TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/25000

## LE CENTRE

La structure très linéaire de la commune a permis à la Municipalité de concentrer à proximité immédiate du centre l'essentiel des équipements publics, le long d'un axe perpendiculaire à l'axe de développement traditionnel : les écoles sont pour la plupart regroupées autour de la rue de l'Egalité. Cette rue donne aussi accès aux terrains et équipements de sports, au club des jeunes et au cimetière.

La proximité physique des équipements n'a cependant pas donné lieu à leur mise en valeur réciproque ni à une structuration forte de l'ensemble.

La symbolique de cette centralité n'est perceptible que place du Général de Gaulle, espace fortement marqué par la monumentalité d'une belle mairie de style régional.

Aussi, avant d'entreprendre tout aménagement ponctuel, est-il nécessaire de redéfinir l'organisation générale des espaces entre-eux, leurs liaisons et leurs hiérarchies pour que chaque équipement ne fonctionne pas uniquement à l'intérieur de sa propre sphère mais qu'il participe à l'ensemble plus vaste que forme le centre communal.



Un schéma directeur permettra à la Municipalité de prévoir à long terme l'évolution de son centre ville, de réserver éventuellement des terrains au P.O.S. (en cours de révision à la C.U.D.L.) et d'aménager progressivement chaque espace en fonction d'une ligne de développement cohérente.

## 1 - LA PLACE DU GENERAL DE GAULLE



Longée par la départementale 41, la place du Général de Gaulle est l'une des "vitrines" de la commune.

A ce titre elle devra bénéficier d'un aménagement de grande qualité.

Aujourd'hui, elle semble essentiellement réservée à la circulation et au stationnement automobiles. Elle accueille aussi les marchés hebdomadaires et les "ducasses".

L'achat envisagé par la Commune de l'ancien bâtiment paroissial qui fait face à la mairie, devrait contribuer à revaloriser l'espace.

Les nouvelles fonctions du bâtiment permettront d'améliorer l'esthétique de sa façade et de l'ouvrir davantage sur la place de façon à ce qu'il participe à son animation.



De la même façon, l'ouverture de la place sur la cour arrière de la mairie, que prolonge un vaste espace non bâti, permettra de renforcer les liaisons piétonnes entre la place du général de gaulle et l'ensemble des équipements communaux situés à l'ouest.

## 2 - L'ANCIEN BATIMENT PAROISSIAL

L'achat par la commune de l'ancien bâtiment paroissial permettrait non seulement la mise en valeur de la Place du Général de Gaulle mais il permettrait aussi de poursuivre à l'ouest de la place l'ouverture vers des zones végétales de types jardin public et chemins de randonnées.

La place du Général de Gaulle deviendrait ainsi le carrefour entre l'axe bâti et l'axe vert de la commune.

C'est pourquoi l'espace non bâti situé derrière le bâtiment paroissial ne devrait pas être aménagé comme une cour intérieure de bâtiment public, mais bien comme une porte vers l'espace rural, invitation à la randonnée.

Une urbanisation éventuelle le long de la Plate-voie devrait permettre de conforter cet aménagement. Compte tenu des nuisances provoquées par l'entreprise voisine une étude de faisabilité devra préalablement définir les réelles possibilités d'urbanisation de la zone.

### 3 - LE JARDIN DE LA MAISON DE RETRAITE ET L'ENTREE DE LA CANTINE SCOLAIRE.

L'entrée de la cantine scolaire donne sur le jardin de la maison de retraite.

Un ensemble de cheminements piétonniers dont certains mènent aux équipements sportifs débouche aussi dans ce jardin.

Par ailleurs, la Municipalité souhaitant construire un kiosque à musique, on peut réfléchir à la possibilité de l'installer dans ce secteur, à la fois très proche de la place du Général de Gaulle et en même temps éloigné de ses nuisances.



Ces éléments justifient le réaménagement du jardin qui peut se présenter comme une vaste porte végétale vers les équipements sportifs et vers les chemins de promenade.

#### 4- LES ABORDS DES ECOLES



Les entrées des écoles sont aménagées en aires de stationnement dont certaines sont très vastes.

Leur paysagement ainsi que l'aménagement des cheminements des enfants entre les écoles et la cantine scolaire s'avèrent nécessaires tant du point de vue esthétique que du point de vue de la sécurité, car ces espaces doivent être rendus aux piétons en priorité.



## 5 - LE CIMETIERE

L'entrée du cimetière manque totalement d'intimité : le regard pénètre complètement le cimetière depuis la rue de l'Egalité située dans le prolongement de l'entrée.

L'aménagement du carrefour avec la rue de Verdun permettrait de résoudre ce problème.

Par ailleurs, l'extension du cimetière est prévue sous une forme paysagée, en rupture avec l'aménagement du cimetière existant.

L'extension sera accompagné de la construction d'un columbarium.

Les clôtures en ciment créent, chemin des Combles, un linéaire monotone. Quelques plantations pourraient rompre la rigidité de ce mur.



## 6 - LES ABORDS DES TERRAINS ET EQUIPEMENTS DE SPORTS

Les liaisons entre les différents équipements mériteraient d'être mieux assurées et les entrées et parkings végétalisés afin que l'ensemble s'inscrive dans un cadre de verdure incitant à la promenade et se constitue en zone de transition boisée entre l'espace bâti et l'espace agricole.



L'aménagement d'un "parcours de santé" permettrait de relier les divers éléments de façon souple et renforcerait la fréquentation des cheminements.

**Des Avants-Projets-Sommaires chiffrés sur chacun des espaces permettront à la Municipalité d'entreprendre rapidement des travaux dans un secteur où vont pouvoir s'affirmer pleinement ses volontés urbanistiques et paysagères**

**Ces actions amélioreront grandement l'image de la commune auprès des passants comme auprès des habitants eux-mêmes.**

## ARTERES CENTRALES

La rue Gambetta et les rues Jean Jaurès et du Général Leclerc bénéficient de larges trottoirs malheureusement souvent utilisés comme aires de stationnement automobile.

La chaussée, elle-même large, favorise la circulation rapide.



Plusieurs solutions peuvent être étudiées:

Réalisation d'aménagements paysagers incitant progressivement les automobilistes à ralentir avant d'accéder à la place du Général de Gaulle et rendant à la rue sa fonction première d'espace de convivialité.

Création de petites aires de stationnement de proximité à l'arrière des habitations longeant l'artère principale (en bordure de la Plate-voie, par exemple).

Aménagement de chemins piétonniers doublant l'artère principale et décongestionnant les secteurs denses de la commune.

Des esquisses conçues en collaboration avec les services de la C.U.D.L. permettront d'apprécier les potentialités des espaces, d'établir des priorités (la rencontre avec la place du Général de Gaulle et le tronçon reliant à l'église par exemple) et de saisir les opportunités d'aménagements au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

## LES ENTREES DE LA COMMUNE

Les entrées donnent la première image de la commune et doivent à ce titre être particulièrement soignées.

La départementale 145 est un axe fréquenté. Venant de Marquillies de larges bas-côtés donnent la possibilité d'aménagements de qualité juste avant les premières maisons.

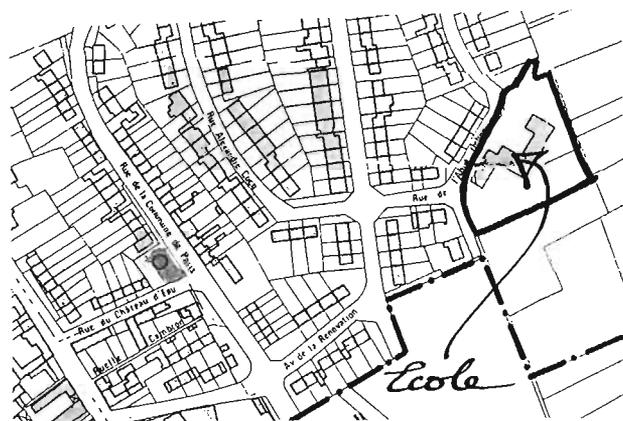
Venant de la nationale 41, des plantations importantes ont déjà réalisées. Elles pourraient être complétées par endroits.



**Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettrait à la Municipalité de réaliser rapidement des travaux qu'elle juge prioritaires.**

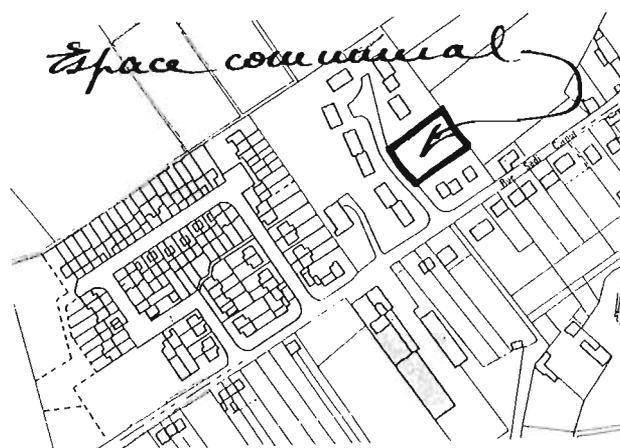
## LES LOTISSEMENTS

Au nord de la commune, un lotissement assez ancien organisé de façon traditionnelle à partir d'îlots et de rues, laisse peu de place à l'espace public. Par ailleurs, les jardins privatifs largement plantés donnent aux rues un caractère très végétal. Seuls les abords de l'école pourraient faire l'objet d'une petite opération de mise en valeur de l'équipement public.



1

En revanche rue de la Drève du Château, la Commune est propriétaire d'un petit espace dont les dimensions permettraient la réalisation d'un jardin de proximité. La configuration de la parcelle laissée trop visible par les plantations actuelles ainsi que la présence d'un transformateur E.D.F. rendent l'espace peu accueillant. L'aménagement devra tenir compte du fait que cette propriété est localisée à l'emplacement d'un ancien château et pourrait faire l'objet de fouilles.



2



Rue de l'Abbé Deligny 1

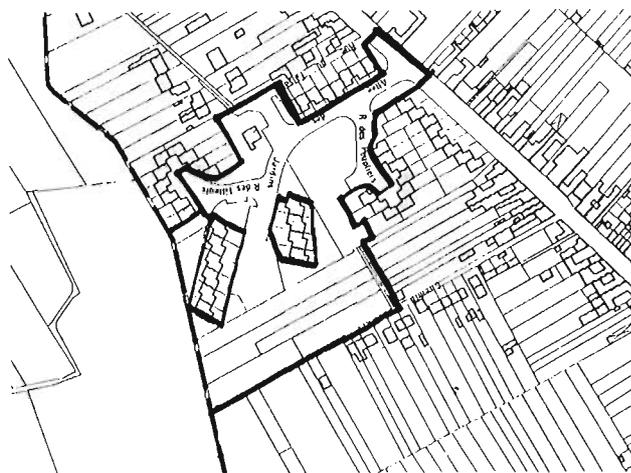


Rue de la Drève du Château 2

Enfin, à partir de l'allée des Jardins se développe un ensemble de constructions récentes sans grande organisation créant des délaissés importants.

A l'arrière, des parcelles non bâties permettent de rejoindre la rue du Vert Gazon. L'importance de l'espace libre justifie qu'une étude d'ensemble soit faite sur le site pour en déterminer les grandes orientations d'aménagement.

Ainsi, les logements pourraient se trouver à terme dans un véritable parc devenant un lieu de promenade pour le quartier.



3



Rue des Peupliers

3



Rue des Jardins

3

Chaque espace devra faire l'objet d'une esquisse qui révèle les potentialités du site et permette à la Municipalité d'engager éventuellement des réservations de terrains ou d'entreprendre au fur et à mesure des opportunités financières des travaux d'aménagement.

Les esquisses veilleront à proposer des solutions favorisant les économies d'entretien de ces espaces.

## PROMENADES ET VOYETTES

Sainghin-en-Weppes est parcourue de nombreux chemins ruraux et de nombreuses voyettes.

Leur mise en valeur, redonnera à la commune l'attrait traditionnel des communes rurales.



La coordination avec les communes voisines est nécessaire et en particulier avec Marquillies qui s'engage dans une politique similaire.

L'inscription de certaines de ces voies au Pan Départemental de Randonnée , actuellement en cours d'étude, permettra à la Commune de bénéficier :

- d'une promotion des circuits grâce à l'édition et la distribution de brochures d'informations.
- d'une subvention spécifique du Département
- d'une protection juridique assurant la pérennité des chemins.

**Un schéma d'aménagement devra fixer les grandes orientations du projet pour inciter à la promenade pédestre et décongestionner les voiries automobiles.**

# CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

Afin d'impliquer la population dans la démarche communale d'amélioration du cadre de vie, un ensemble de conseils et de recommandations portant sur l'architecture et le paysage leur sera donné régulièrement à travers le bulletin municipal.

Le but est d'établir un dialogue constant entre la population et la Municipalité sur le thème de l'environnement.

Les problèmes suivants pourront être abordés :

- les extensions de l'habitat
- les ravalements des façades
- les couleurs des façades
- la mise en valeur des façades commerciales
- etc.

Des solutions spécifiques pourront être recherchées pour agrémenter les espaces bâtis de plantations.